

0951279Z
ACADEMIE DE VERSAILLES
COLLEGE LES COUTURES
2 RUE DU VAL D OISE
95620 PARMAIN
Tel : 0134734211

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Conditions d'octroi du Fonds social

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 4
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration
Convoqué le : 30/09/2019
Réuni le : 10/10/2019
Sous la présidence de : Jerome Morin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité les conditions et modalités d'octroi de l'aide de fonds social (restauration, voyage et autres) en faveur des élèves selon le barème et les conditions joints en annexe.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0